

MAIRIE DE
HAUTEVILLE-SUR-FIER

HAUTE-SAVOIE
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Tél : 04.50.60.50.04
Fax : 04.50.51.82.68
E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 45/2021

*Réglementation de la circulation Chemin des Granges, Chemin des Charmilles, Chemin du Fier
à Balmont*
Concernant la réalisation des travaux de carottage

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise *APTE IMMO pour le compte d'ENEDIS* concernant des travaux de carottage de l'enrobé pour analyse amiante et HAP avant travaux,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux commenceront le jeudi 28 octobre 2021 pour une durée calendaire de 2 jours.

Article 2 : L'empiètement sur la chaussée pourra varier de 50 cm à 1 mètre.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise APTE IMMO.

Article 4 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

APTE IMMO
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 28 octobre 2021.

Le Maire,
Roland LOMBARD